



**M E T P A R K**

Place à la mobilité

Date de télétransmission :

Date de retour de l'acte :

Identifiant de l'acte :

**PREFECTURE  
DE LA GIRONDE**

**20 DEC. 2024**

**Bureau du Courrier**

**CONSEIL ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à 14h00, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

**Etaient présents :**

M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Brigitte TERRAZA.

**Etait excusé et représenté :**

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT.

**La séance est ouverte**

**Affaire 2024/07/12P**

**SPIC - Provisions pour risques et charges**

En comptabilité publique, le principe de prudence implique de prévoir la passation de provisions destinées à couvrir les risques et charges que des événements inhérents à l'activité de l'EPIC survenus ou en cours rendent probables et qui existent toujours à la clôture comptable.

Pour pouvoir être constituée, la provision doit permettre de couvrir un risque précis quant à son objet mais dont le montant et/ou la date de réalisation demeurent incertains.

L'inscription d'une provision n'emporte en aucun cas acceptation de responsabilité par METPARK.

Afin d'assurer la bonne prise en compte des risques et charges relevant d'une provision, un recensement annuel est mené.

**ABONDEMENT DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)**

Le nombre de jours disponibles sur le compte épargne temps de la Régie est actuellement de 2.236 pour un coût total estimé à environ 447.200 € (sur la base d'un coût moyen par jour d'environ 200 €).

Qu'ils soient monétisables ou non, l'ensemble des jours disponibles sur le compte épargne temps représente un coût pour la Régie. Ces jours sont provisionnés à hauteur de 50.%.

Nature de la provision	Nombre de jours 2024	Taux de provision	Montant provisionné au 31/12/2023	Provision 2024	Dotations 2024	Reprise 2024
CET non monétisable	982	50%	102 300	96 600	0	10 300
CET monétisable	1 270	50%	144 700	127 000	0	17 700
<b>TOTAL PROVISION CET</b>	<b>2 236</b>		<b>251 600</b>	<b>223 600</b>	<b>0</b>	<b>28 000</b>

Il est donc proposé de constituer une provision pour CET à hauteur de 223.600 € au 31 décembre 2024.

Une reprise sur provisions devra être constatée au compte 7815 reprises aux provisions pour risques et charges d'exploitation et au compte 1582 autres provisions pour risques pour 28.000 €.

Aucune dotation sur provision ne doit être constatée.

### **PROVISION POUR RISQUES DE LITIGES ET CONTENTIEUX**

Pour mémoire, les taux de provision appliqués sont les suivants :

- risque éteint : 0 %
- risque très faible : 5 %
- risque faible : 25 %
- risque moyen : 75 %
- risque élevé : 100 %

Le tableau ci-dessous reprend les litiges en cours au sein de la Régie. Ces contentieux peuvent être introduits devant une juridiction ou être encore en phase amiable.

Les litiges RH avec des salariés ou anciens salariés de la Régie ne sont pas détaillés dans un souci de confidentialité.

Tiers	Nature du litige	Montant estimatif du risque	Risque estimé	Taux de provision	Montant provisionné au 31/12/2023	Provision 2024	Dotaton 2024	Reprise 2024	Commentaires
Le TONDU	Contestation d'une clause d'un contrat d'amodiation sur le parking ARENA	3 000	Moyen	75%	2 250	2 250			Demande du 30/11/2021 devant le tribunal administratif pour l'annulation de factures 2020 et 2021 et 3K€ de frais de justice 10/07/24 condamnation par le TA à payer Créance dépréciée à 100% en 2023 pour litige 2.000€ de frais de justice -> jugement unique pour les 3 demandes
Le TONDU	Contestation d'une clause d'un contrat d'amodiation sur le parking ARENA	5 000	Moyen	75%	3 750	0		3 750	Demande du 01/07/2022 devant le tribunal administratif pour l'annulation de factures 2022 et 5K€ de frais de justice Créance dépréciée à 100% en 2023 pour litige Reprise car jugement unique pour les 3 demandes
Le TONDU	Contestation d'une clause d'un contrat d'amodiation sur le parking ARENA	5 000	Moyen	75%	3 750	0		3 750	Demande du 07/07/2023 devant le tribunal administratif pour l'annulation de factures 2023 et 5K€ de frais de justice Créance dépréciée à 100% en 2023 pour litige Reprise car jugement unique pour les 3 demandes
VILQUIN (TA)	Litige exécution marché travaux sur le parking GRAND PARC	684 500	Moyen	75%	513 375	513 375			Demande du 29/10/2021 devant le tribunal administratif avec expertises en-cours : dernière réunion d'expertise en date, le 8 novembre 2023. Chiffrage du préjudice en-cours par l'expert à la demande de VILQUIN. Responsabilité partagée entre les bureaux d'étude, le maître d'œuvre et METPARK. L'expertise n'est à ce jour pas en faveur de METPARK.
Particuliers	Litige lié aux contributions annuelles des amodiataires des propriétaires du quartier Bégles les Sécheries	182 000	Moyen	75%	136 500	0		136 500	Dans un 1er temps, procédure engagée par 80 amodiataires à titre collectif puis dans un second temps (depuis 2022) à titre individuel devant le tribunal administratif. Actuellement, recours individuels de 7 amodiataires Par amodiataire : 15K€ au titre du contrat + 11K€ d'indemnisation Jugement du 14/09/24 en faveur de METPARK, pas d'appel
BOUYGUES IMMOBILIER	Contentieux avec un promoteur immobilier sur la construction du parking Amédée Saint-Germain	5 000	Faible	25%	1 250	0		1 250	Demande du 22/12/2022 devant le Tribunal Judiciaire : annulation des titres liés aux pénalités de retard et aux places non conformes (créances dépréciées à 100%) + 5K€ de frais de justice. Ordonnance du 25/10/24, rejet de la demande de Bouygues Immobilier qui est condamné à verser 500€ à METPARK, BI a fait appel de cette décision. Créance dépréciée à 100% en 2023 pour litige -> le tribunal ne s'est pas prononcé sur le fond, litige toujours en cours
Salariés de la régie	Prudhomme	473 836			187 400	199 630	12 230		
<b>TOTAL PROVISION POUR RISQUES</b>		<b>1 358 336</b>			<b>848 275</b>	<b>715 255</b>	<b>12 230</b>	<b>145 250</b>	

Il est proposé de constituer une provision pour litige à hauteur de 715.255 € au 31 décembre 2024 afin d'anticiper les éventuels décaissements en lien avec ces affaires.

Une dotation aux provisions devra être constatée au compte 6815 dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation et au compte 15182 autres provisions pour risques pour 12.230 €.

Une reprise sur provisions devra être constatée au compte 7815 reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation et au compte 15182 autres provisions pour risques pour 145.250 €.

### **PROVISION POUR TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN**

Ces provisions sont destinées à répartir sur plusieurs exercices les charges résultant de grosses réparations ou de travaux d'entretien qui, compte tenu de leur nature ou de leur importance, ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées. Elles sont établies à partir du plan pluriannuel de gros travaux établi par la Régie dont la dernière version présentée au conseil d'administration date du mois de septembre 2024.

Les travaux d'entretien comptabilisés en charge et provisionnés dans le cadre d'une provision pour risques et charges correspondent à des dépenses s'inscrivant dans un programme pluriannuel qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations ou d'apporter un entretien, une réfection, une mise en conformité d'une installation existante, sans prolonger la durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en investissement et font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie de l'immobilisation, conformément au plan d'amortissement de la Régie.

N°PPI	TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN	Montant provisionné au 31/12/2023	Reprise 2024	Dotations 2024	Provision 2024	Commentaires
1	Parking Pont du Musée - Traitement de différentes pathologies structurales (fissures, joints de dilatation...)	427 000		123 000	550 000	Travaux prévus entre 2024 et 2026 pour 1,1 MC dont 970 K€ en 2025 (aménagement et diagnostic structurel) Provisionnés à 50%
6	Parking centre commercial Méridex - Remise en état du niveau 2A et remise aux normes sécurité incendie des niveaux 2A et 2B suite à l'incendie	85 000			85 000	Fin des travaux prévus sur 2023 pour un coût de 120 K€ Provisionnés à 70%
22	Parking (Avenue Lorraine) - Mise en conformité norme ADAP (accès PMR)	73 000	73 000		0	Prévus en 2026 pour 75K€ Reporté car travaux reportés plusieurs fois et montants de faible valeur (FGBR réservées aux travaux significatifs selon contrôle fiscal en cours)
24	Entretien du parking Allées de Chartres - reprise pontons de ferrobé et des clôtures	73 000			73 000	Travaux estimés à 174 K€ entre 2024 et 2025 dont 150K€ sur 2023 Travaux provisionnés à 50%
47	Prostateurs de pontons	1 315 000	1 063 000	170 000	400 000	2024 : 2,1 MC de travaux réalisés 2023 : 430K€ pour Passac et 150K€ pour CDM 2026 et 2027 : 200K€ / an 3,1 MC de travaux prévus entre 2024 et 2027 Travaux provisionnés à 30% sur les deux catégorisés de voirie
64	Rénovation du parking des Grands Hommes - charpente métallique et installations électriques	604 000	604 000		0	Travaux terminés en 2024
66	Rénovation pontons d'entrée - immobilisation des pontons d'entrée selon la charte graphique	77 000	77 000		0	FGBR réservées aux travaux significatifs selon contrôle fiscal en cours
60	Travaux de réfection des ascenseurs	150 000	150 000		0	Travaux annuels
90	Rust structure et infiltration	0		100 000	100 000	1,450K€ de travaux liés aux infiltrations dont 200K€ fin d'été 2023 Provision de 700K€ à 30% (la provision sera révisée en fonction des résultats de forage)
91	Travaux de rénovation électrique du Centre 6 Ma) 4 S	0		100 000	100 000	300K€ de travaux prévus en 2026
<b>TOTAL PROVISION POUR GROS ENTRETIEN</b>		<b>2 606 000</b>	<b>1 991 000</b>	<b>493 000</b>	<b>1 210 000</b>	

Au 31 décembre 2023, la provision pour travaux de grosses réparations était constituée à hauteur de 2.808.000 €.

Les travaux réalisés en 2024 ou la revue des dépenses inscrites au PPI permettent une reprise de provision de 1.991.000 € qui devra être constatée au compte 7815 reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation et au compte 15722 provisions pour gros entretiens et grandes révisions.

Il est proposé de provisionner une dotation complémentaire à hauteur de 493.000. Cette provision devra être constatée au compte 6815 dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation et au compte 15722 provisions pour gros entretien et grandes révisions.

Au 31 décembre 2024, la provision pour travaux de grosses réparations s'élèvera à 1.310.000 €.

### **PROVISION POUR TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE**

Des travaux d'entretien ou d'aménagement sont prévus sur les parkings Front du Médoc, Libération et 8 mai 45. Ces trois ouvrages contenant de l'amiante, il est proposé de comptabiliser au titre d'une provision pour remise en état, une partie des coûts des travaux liés au désamiantage.

Nature des travaux	Montant provisionné au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprise 2024	Provision 2024
Parkings Front du Médoc, 8 Mai 1945 et Libération : Travaux de désamiantage préélabes aux travaux de rénovation	406 000	0	0	406 000
<b>TOTAL PROVISION REMISE EN ETAT</b>	<b>406 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>406 000</b>

La provision pour remise en état pour travaux de désamiantage constatée au 31 décembre 2023 à hauteur de 406.000 € reste inchangée au 31 décembre 2024.

### **PROVISION POUR IMPÔTS ET RISQUE FISCAL**

Les impôts et taxes qui n'ont pas été mis en recouvrement doivent faire l'objet de provisions.

Le fait générateur doit se situer avant la clôture de l'exercice pour lequel la provision est constituée.

Lors de l'analyse des impôts de la Régie, il a été constaté que les taxes foncières et les cotisations foncières des entreprises (CFE) de certains parkings n'apparaissaient pas dans les comptes avec un risque de rattrapage sur 3 exercices.

S'agissant d'impôts dont la Régie est redevable, ces taxes sont provisionnées à la clôture de l'exercice 2024.

La Régie a d'ailleurs reçu en novembre 2024 un courrier du centre des impôts des entreprises l'informant de la régularisation à venir de la cotisation foncière des entreprises des années 2021 à 2023 du parking des Secheries. Ces sommes font l'objet d'une provision au 31 décembre 2024.

Nature de l'impôt	Montant provisionné au 31/12/2023	Provision 2024	Dotations 2024	Reprise 2024	Commentaires
Taxes foncières	150 000	90 000	0	60 000	Taxes foncières non reçues
CFE	1 000 000	1 120 000	120 000	0	Cotisations foncières des entreprises non reçues
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUE FISCAL</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 210 000</b>	<b>120 000</b>	<b>60 000</b>	

Il est proposé de constituer une provision de 1.210.000 € au 31 décembre 2024.

Pour ce faire, la somme de 120.000 € devra être constatée au compte 6815 dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation et au compte 1552 provisions pour impôts.

Une reprise sur provisions devra également être constatée au compte 7815 reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation et au compte 157822 autres provisions pour risques pour 60.000 €.

#### **SYNTHÈSE DES PROVISIONS BUDGÉTAIRES AU 31/12/2024**

<b>Nature des provisions</b>	<b>Provision 31/12/23</b>	<b>Reprise 2024</b>	<b>Dotation 2024</b>	<b>Provision 31/12/24</b>
Provision pour gros entretiens	<b>2 808 000</b>	1 991 000	493 000	<b>1 310 000</b>
Provision pour litiges et contentieux	<b>848 275</b>	145 250	12 230	<b>715 255</b>
Provision pour abondement du CET	<b>251 600</b>	28 000	0	<b>223 600</b>
Provision pour remise en état	<b>406 000</b>	0	0	<b>406 000</b>
Provision pour risque fiscal	<b>1 150 000</b>	60 000	120 000	<b>1 210 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 463 875</b>	<b>2 224 250</b>	<b>625 230</b>	<b>3 864 855</b>

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser l'ordonnateur à constater dans les comptes de la Régie :

- une dotation pour litiges et contentieux de 12.230 €,
- une reprise pour litiges et contentieux de 145.250 €,
- une dotation pour risque fiscal de 120.000 €,
- une reprise pour risque fiscal de 60.000€,
- une dotation pour travaux de grosses réparations de 493.000 €,
- une reprise pour travaux de grosses réparations de 1.991.000 €,
- une reprise pour compte épargne temps de 28.000 €.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 18 décembre 2024**

**Pour expédition conforme**

Président



Christophe DUPRAT